MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

REFERENTIEL DE DIPLOME DE L'OPTION « RESPONSABLE D'ENTREPRISE HIPPIQUE » DU BREVET PROFESSIONNEL

Arrêté du 23 avril 2025 portant création de l'option « Responsable d'entreprise hippique » du brevet professionnel et fixant ses conditions de délivrance

1. Référentiel d'activités

Le référentiel d'activités est composé de trois parties :

- La première partie fournit un ensemble d'informations relatives au contexte socio-économique et réglementaire du secteur professionnel et à l'emploi visé par la certification,
- La deuxième partie est constituée de la fiche descriptive des activités (FDA),
- La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1.1 Eléments de contexte socio-économique des secteurs professionnels

1.1.1 La filière

Un secteur économique ancré dans la filière agricole Française

La filière équine en France regroupe de nombreuses activités autour du cheval telles que les courses de chevaux et les paris, le loisir équestre, l'élevage, les soins ou encore la fabrication de produits et de services[1]. L'avènement des courses hippiques et des sports équestres a généré la création de mondes sociaux distincts mais qui restent liés. Le point commun de ces secteurs est la passion des chevaux qui arrive en tête des facteurs de motivation des professionnels de la filière. Celle-ci est indispensable s'agissant d'animaux qui nécessitent une attention particulière et ne se conduisent pas en troupeau[2]. Le travail auprès de chevaux s'inscrit dans une relation réciproque Homme-animal, ces derniers ayant besoin d'un relationnel de qualité pour s'investir dans une tâche.

De manière générale, la filière équine est définie en quatre secteurs : les courses, les sports loisirs, le travail et la viande dont les processus de production, transformation, valorisation, commerce et utilisation sont divers, mais pas indépendants. Ce référentiel d'activités vise, plus particulièrement, le secteur des courses et celui des sports loisirs.

Cette filière se présente comme une composante importante dans le développement des territoires ruraux[3] au travers notamment de trois dimensions principales :

- Développement rural : Elle participe au développement de l'activité économique des territoires au travers des hippodromes, centres équestres, de tourisme, de randonnée…. Les équidés participent à l'entretien des prairies et des paysages.
- Lien social : Les activités équines participent au maintien du lien entre les populations urbaines et rurales en familiarisant avec le vivant et la nature mais la fonction sociale du cheval est bien plus profonde : il est mobilisé auprès de personnes en situation de handicaps, en convalescence, en réinsertion. Il est un facteur d'épanouissement pour les pratiquants.
- Sport : 116 875 épreuves ont été organisées en 2022 dans les différentes disciplines équestres (attelage, dressage, concours complet, saut d'obstacle...).

Au niveau des territoires, le cheval se positionne aussi, comme un allié du développement durable (chevaux attelés pour le travail agricole, le débardage…) et un acteur des spectacles vivants.

Cette filière, dans sa structure et son fonctionnement, incarne deux mondes socio-professionnels : celui de l'agriculture et celui du sport et des loisirs. Ces univers pourraient apparaitre décorrélés mais les enjeux portés par la filière, dans sa dimension duale, sont fondamentaux.

Cette filière est caractérisée par un grand nombre de petites structures dont la répartition peut être fortement territorialisée selon le secteur observé (élevage, courses, sports loisirs).

De plus, la filière hippique génère des transactions économiques très importantes : En 2022, près de 7000 chevaux sont passés aux enchères pour un chiffre d'affaire de 262M€[4] et le montant total des enjeux enregistrés, cette même année, pour les courses hippiques s'élève à 9 671 millions d'euros.

Le monde du cheval a beaucoup évolué, sous l'impulsion de la politique volontariste de l'état (obtention du statut agricole en 2005 et financement annuel d'actions en faveur de la filière) mais aussi par l'effort de restructuration de la filière (création d'un comité filière en 2015, Charte pour le bien-être équin en 2016, comité de gouvernance de la filière cheval en 2018, Convention collective nationale des personnels des

[1] *Économie rurale Agricultures, alimentations, territoires - La filière équine, une filière agricole qui se diversifie pour résister à la crise – 31/12/2020*
[2] *RAPPORT À MONSIEUR LE PREMIER MINISTRE- FILIÈRE ÉQUINE : VISION ET PROPOSITIONS POUR UN NOUVEAU SOUFFLE « LE PARI DE RECONQUÉRIR LE GRAND PUBLIC » - JEAN ARTHUIS - 2018*
[3] *https://agriculture.gouv.fr*
[4] *https://conseilmaisonsdevente.fr*

activités hippiques en novembre 2023 …). De plus, les bénéfices économiques profitent à toute la filière au travers du reversement de gains des courses et du Fond EPERON notamment.

Les équidés

Fin 2022, le cheptel des équidés en France était estimé à 1,022 million. Il est en recul et vieillissant (29% ont 16 ans ou plus). Au niveau des entreprises agricoles, le nombre d'équidés avoisinait les 310 000 animaux en 2022 ; les chevaux de selle, sport, loisirs et de course représentaient 82% des effectifs[5].

Le nombre de naissances est stable avec 50 282 naissances en 2021[6]. Deux tiers de ce cheptel sont des chevaux de selle et des poneys. Les chevaux de trait représentent 7% des effectifs. La répartition des élevages est hétérogène sur le territoire ; 4 régions enregistrent plus de 100 000 équidés : Normandie, Nouvelle Aquitaine, Auvergne Rhône Alpes et Pays de la Loire. De même, 1/3 des élevages de plus de 5 naissances se situe en Normandie**.**

En 2021, l'effectif d'éleveurs augmente, excepté celui en races de course qui reste stable. On compte 33 720 éleveurs dont 23,8% de plus de 3 juments et 8% de plus de 5 juments.

Le nombre de détenteurs d'équidés est estimé à 160 000 dont environ 112 000 sont déclarés au SIRE au 31/01/2023.

Organisation de la filière[7]

Pour les secteurs des courses et des sports loisirs, les professionnels se sont structurés autour d'institutions fortes :

- ✓ Les courses, structurées au sein de sociétés « mères » sont représentées par Le Trot (courses de trot attelé et monté) et France Galop (courses de plat et d'obstacles). Le Trot œuvre au développement des courses au trot en France et à la protection de la race Trotteur Français dans sa spécificité, France Galop contribue aussi à l'amélioration des races de chevaux de Galop.
- ✓ Les utilisations sportives et de loisirs sont portées par la Fédération française d'équitation (FFE) et la Société Hippique Française (SHF). La FFE œuvre pour la composante « utilisation du cheval », la SHF structure, en amont, la politique de l'élevage de chevaux et poneys de sport et organise des circuits de valorisation et de commercialisation des jeunes équidés.

Des organisations « transverses » sont aussi à noter : Les conseils régionaux des chevaux qui représentent la filière et sont fédérés au niveau national (Fédération des Conseils des Chevaux) et le Groupement des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture qui regroupe les principaux acteurs de la filière.

L'Institut Français du Cheval et de l'Equitation (IFCE) occupe une place centrale au travers de ses différents axes de travail que sont : la valorisation du patrimoine équestre Français, la traçabilité sanitaire et zootechnique des équidés, la recherche et transferts des savoirs, la formation et les contributions aux politiques de soutien des sports équestres. D'autres organismes transversaux contribuent à la recherche et à l'accompagnement du développement de la filière, par exemple : l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE), l'Institut de l'élevage (Idele), les chambres d'Agriculture…

En fonction de leur nature et des acteurs concernés, les activités liées au cheval relèvent de plusieurs tutelles ministérielles, souvent associées : l'Agriculture, le Sport, l'Economie et l'Intérieur pour l'activité des courses. L'état intervient principalement au travers de l'IFCE et la DGPE[8] : La DGPE définit les moyens visant à améliorer la compétitivité des entreprises des filières agricoles et agroalimentaires, du cheval, de la forêt et du bois et de la bioéconomie et leur insertion environnementale et territoriale, au travers de pratiques innovantes et multi-performantes.

Au niveau du financement de projets, le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté alimentaire et de la forêt a versé, par le biais de l'IFCE, 4,15 millions d'euros sous forme d'encouragements et d'appels à projets en 2022. Le fonds éperon (Fond d'encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux) a financé 51 projets, sur cette même année, pour un total de 9.273.902 €[9].

1.1.2 La typologie des entreprises

1.1.2.1 Une grande diversité d'entreprises

[5] *Agreste GRAPH'AGRI 2023*
[6] *IFCE - CHIFFRES CLÉS 2022*
[7] *https://equipedia.ifce.fr*
[8] *Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises*
[9] *Bilan de l'exercice 2022 - https://www.fondseperon.com*

La nature des entreprises hippiques varie avec l'utilisation finale des équidés : courses en trot ou galop, loisirs et compétition ainsi que les entreprises d'élevage.
Les entreprises se présentent, traditionnellement, en fonction de leur rapport au cheval [10] .

- **Entreprises directement liées au cheval :**

Elles regroupent les entreprises productrices et utilisatrices du cheval, on note :

- 15 591 élevages en 2023, ceux -ci marquent une augmentation régulière ;
- En 2023, 9 742 structures équestres sont enregistrées, elles sont en majorité privées et adhérentes à la Fédération Française d'Équitation (FFE). Parallèlement, il existerait environ 2 000 à 3 000 autres entreprises dont l'activité principale est liée à la prise en pension de chevaux ou au tourisme équestre (fermes équestres ou écuries de propriétaires). Ces dernières entreprises sont gérées par des cavaliers professionnels ou des agriculteurs ;
- 2149 écuries de course dont plus de 60% exercent dans les courses de trot. Les écuries de galop se positionnent, majoritairement, sur les courses de plat et d'obstacles.

Pour conclure sur ce groupe d'entreprises, il faut citer les entreprises de traction équine ainsi que la médiation équine[11].

- **Prestataires autour du cheval :**

On compte 5 500 entreprises prestataires dont les activités sont étroitement liées au cheval :

- 3100 cabinets vétérinaires pratiquent une activité équine en 2021 ;
- 1700 entreprises de maréchalerie. Ce sont de petites entreprises, très spécialisées, et souvent unipersonnelles *(données 2018)* ;
- Les ostéopathes équins, les dentistes équins ainsi que les masseurs, les podologues et les comportementalistes représentent environ 700 entreprises *(données 2018).*
  Les entreprises de transport équin, les abattoirs et centres d'équarrissage complètent ce groupe de prestataires.

- **Entreprises indirectement liées au cheval :**

On note deux types d'entreprises dans ce groupe :

- Les vendeurs de produits équins (paris hippiques, spectacles équestres, arts et médias), ils représentent plus de 25 000 actifs.
- Les fournisseurs et prestataires non spécifiques des entreprises hippiques. A ce niveau, il est à souligner la présence de 300 entreprises en lien avec l'alimentation du cheval et 600 entreprises proposant des équipements pour les chevaux et les cavaliers. Les autres prestataires concernent les assurances, la comptabilité, les cabinets de conseil et d'études ainsi que les administrations, les organismes socio-professionnels, de recherche et de formation.

Le nombre de structures agricoles[12] est stable en 2022, leur répartition est la suivante : 9 669 établissements équestres, 1 242 entraineurs professionnels et 1 522 élevages de plus de 5 naissances par an. 32% de ces élevages sont localisés en Normandie.

1.1.2.2 Les entreprises du secteur des courses hippiques[13]

En 2022, le nombre d'entraineurs recule de 7%, toutefois des entreprises de débourrage et de pré-entrainement des jeunes chevaux se développent. Les entraineurs sont répartis sur 50 départements français. Les effectifs de chevaux à l'entrainement augmentent de 3% en galop mais diminuent légèrement (-5%) en trot entre 2021 et 2022.
L'activité des entraineurs repose sur les 9124 propriétaires de chevaux de course en trot et galop, leur effectif est stable en 2022.Ils ont participé aux 17 931 courses en 2023 (dont 63% en trot) sur les 231 hippodromes actifs en France. 24% des réunions se sont déroulées dans les hippodromes les plus actifs : Vincennes, Cagnes, Lyon, Marseille, Chantilly, Toulouse, Deauville et Vichy.
36% des entreprises de course déclarent faire appel à des travailleurs indépendants : ils sont, majoritairement, cavaliers de trot ou de galop, responsables de voyage, agents d'écurie ou assistants d'élevage.
Les écuries de galop :

[10] *https://equipedia.ifce.fr*
[11] *Toute activité (à pied, à cheval, en attelage) à vocation thérapeutique ou éducative à destination de personnes en situation de handicap ou en difficultés sociales, encadrée par un professionnel médico-social ou éducatif - source Ifce*
[12] *L'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) Annuaire ECU – 2023*
[13] *Observatoire social – AFASEC - 2024*

Elles sont regroupées en centre d'entrainement sur des infrastructures, notamment des pistes, mises à disposition par France Galop ou des sociétés de courses régionales. Chantilly, Maisons-Laffitte, Pau, Lyon, par exemple, font partie des principaux centres. 9 942 galopeurs sont entrainés par 716 entraineurs en 2022.
39% des entraîneurs de galopeurs sont localisés en Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine, ils ont en moyenne 48,5 ans. Un entraineur public entraine en moyenne 21 chevaux au galop. Ces écuries comptent, en moyenne, 8 salariés et 12 chevaux à l'entrainement.
40% des écuries de galop sont employeurs de main d'œuvre et plus de la moitié ont entre 3 et 5 salariés. En 2023, on compte 2370 salariés dont 43% sont des femmes. Ces salariés sont jeunes : 32,4% ont moins de 25 ans.

Les écuries de trot :

63% des 15 903 trotteurs sont entraînés en Normandie et en Pays de la Loire. On comptait, en 2022, 1433 entraineurs dont 33% étaient localisés en Normandie. Au trot, l'âge moyen des entraineurs est de 46,5 ans ; ils entrainent en moyenne 16 chevaux (entraineurs publics).
Une écurie de trot compte en moyenne 11 chevaux à l'entrainement et 3 salariés.
31,7% des écuries de trot sont employeurs de main d'œuvre. Les 1429 salariés en trot sont jeunes (36,2% a moins de 25 ans) et 39% sont des femmes.

Les écuries de galop et de trot, même si elles accueillent un nombre quasi-identique de chevaux à l'entrainement, diffèrent par leurs implantations géographiques (très concentrée au trot et plus étendue au galop), leurs tailles (8 salariés en moyenne au galop et 3 au trot) et la part des femmes salariées qui est supérieure pour le galop.

1.1.2.3 Les entreprises du secteur des activités de loisirs et de compétition[14] :

L'équitation est le 3ème sport national en 2022 après le football et le tennis. Le nombre d'établissements équestres est stable mais leurs statuts évoluent : le nombre d'associations diminue (-2%) au profit des établissements privés.
36% des établissements équestres sont situés en Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine mais la répartition est différente si l'on tient compte de la densité de licenciés ; les trois premières régions sont alors : l'Ile-de-France (191 licenciés en moyenne) suivie par les Hauts de France (152) puis par le Grand Est (134).
La synthèse nationale des exploitations du réseau équin 2024[15] élaborée dans le cadre du réseau INOSYS[16] indique un nombre moyen d'UMO salariée de 1,59 dans les centres équestres étudiés. Cette étude souligne aussi, une moyenne de 55 équidés dans ces établissements.
On compte 692 396 licenciés, en 2022, dont 48 % en poneys, ce nombre est en augmentation dans toutes les régions, en particulier dans les Hauts-de-France et Nouvelle-Aquitaine. Ces licenciés sont jeunes (2/3 ont moins de 21 ans) et sont majoritairement des femmes (80%).
De même,69% des salariés sont des femmes.
L'activité de compétition reprend mais n'atteint pas, actuellement, son niveau d'avant la crise du COVID. En 2022, plus de 160 000 équidés ont concouru en compétition, toutes disciplines confondues, dans 116 875 épreuves.

1.1.2.4 Les écuries de propriétaires :

Ces entreprises sont très diversifiées au regard de la multiplicité de leurs prestations : travail d'entretien, suivi de la reproduction, travail de rééducation, de débourrage ainsi que de pré-entrainement ou de compétition. Dans le cas d'écurie de compétition, elles proposent soit de préparer uniquement les chevaux de propriétaires, soit de préparer et de conduire les chevaux des propriétaires en compétition professionnelle. La diversité des disciplines équestres complexifie aussi la typologie des entreprises.
Certaines de ces écuries assurent, parfois, l'achat et la vente de chevaux.
Leur nombre est difficile à évaluer car selon l'activité qu'elles conduisent (entrainement, élevage…) ou leur rattachement ou non à un centre équestre ou une activité d'entraineur, elles ne sont pas toujours enregistrées à la MSA.

[14] *L'Observatoire économique et social du cheval (OESC) de l'Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE) Annuaire ECU – 2023*
[15] *INOSYS Réseaux d'élevage / Collection résultats - Synthèse nationale des exploitations du Réseau Équin 2024*
[16] *« INOSYS Réseaux d'élevage » a pour finalité la production de références sur le fonctionnement et la durabilité des systèmes d'élevage français. Il est piloté par l'Institut de l'élevage et les chambres d'agriculture.*

Selon la synthèse nationale conduite, en 2024, dans le cadre d'INOSYS, les écuries de pension accueillent en moyenne 49 équidés. Le nombre de salariés varie selon les services proposés par l'entreprise : 1,73 UMO pour les pensions travail et 0,58 UMO pour les pensions hébergement.

1.1.3 Les emplois du secteur[17]

Parmi les 65 595 actifs, 52 030 sont directement liés au cheval : ils sont générés par les établissements équestres[18], les élevages et les écuries d'entrainement de chevaux de courses. De plus,79 984 personnes ont une activité secondaire dans le monde du cheval.
La dynamique des activités équines observée en 2022 se traduit par une hausse des emplois, toutefois le recours au contrat à temps partiel progresse aussi. Globalement, le secteur des sports loisirs, composé en grande majorité par les centres équestres et les écuries de sport, représente 52 % du marché de l'emploi, le secteur des courses en représente 30%[19]. La localisation de ces contrats de travail est liée à la nature de l'activité exercée :

- En équitation : Plus de 4 contrats sur 10 sont localisés en Ile de France, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Auvergne-Rhône-Alpes,
- En élevage : Près de la moitié des contrats sont normands.

La Normandie regroupant 15% des employeurs, tous secteurs confondus, prédomine.
Le salariat dans cette filière se féminise et il est jeune : les femmes représentent 63% des salariés et 1 emploi sur 2 est occupé par la tranche d'âge 18 - 30 ans.
L'emploi agricole :
47 000 emplois peuvent être qualifiés d'agricole ce qui équivaut à 7 actifs sur 10, ce sont des emplois en lien direct avec la production et l'utilisation des équidés.
18 655 actifs agricoles (soit 40%) sont des emplois de dirigeants, de gérants, d'associés, d'aides familiaux ou de conjoints collaborateurs.
On compte, donc, plus de 28 000 salariés agricoles dont 60% travaillent dans le secteur de l'équitation. 50% des contrats agricoles sont signés en CDI.

1.1.4 Politique publique, réglementation

En 2023, un nouveau contrat d'objectifs et de performances (COP) a été signé entre le MASA[20] et l'IFCE[21]. Au travers de ce contrat, l'Etat, par l'exercice d'une double tutelle Agriculture et Sport missionne l'IFCE dans l'accompagnement de la filière au niveau de son anticipation, sa modernisation, sa structuration économique ainsi que de la professionnalisation de ses acteurs. L'IFCE va donc soutenir les professionnels de la filière qui font face à de grands enjeux sociétaux liés au bien-être animal, à la place du cheval dans la transition écologique, au développement des territoires ruraux…
Le cadre réglementaire dans la filière hippique est très riche en dispositions, il concerne des obligations administratives réglementaires mais aussi des obligations relatives à la bientraitance des équidés (dispositions du Code rural et du Code du Sport pour les établissements équestres ouverts au public).
Ces règlements concernent particulièrement :

- La détention d'équidés (identification, obligations sanitaires, déclaration du propriétaire et du lieu de détention) ;
- Les conditions de détention et de traitement des chevaux ;
- Le transport des équidés : Dans ce cadre, il est à noter que, pour un opérateur économique, le Certificat de compétence professionnelle des conducteurs et des convoyeurs pour le transport des équidés est obligatoire pour tout transport d'équidés supérieur à 65 Km ; Certains diplômes, titres ou certificat peuvent dispenser leur titulaire de cette formation et de l'évaluation de ses acquis. Le BP REH a vocation à figurer dans l'arrêté du 14 janvier 2022, il dispense de suivre cette formation ;

- Le cadre des compétitions équines et des courses hippiques (dont la lutte contre le dopage).

[17] *Données 2022*
[18] *Les centres équestres, écuries de pension, centres de tourisme équestre, et les écuries de compétition*
[19] *L'emploi dans la filière équine – APECITA/ IFCE*
[20] *Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire*
[21] *Institut Français du Cheval et de l'Equitation*

Au niveau Européen, une révision et un élargissement de la réglementation BEA (bien-être animal) est engagé en réponse aux attentes des citoyens

1.1.5 Les facteurs d'évolutions

L'internationalisation du marché équin, la conjoncture économique qui impactent les budgets privés comme publics et le développement des attentes sociétales conduisent les acteurs de la filière à faire preuve d'innovation[22]. Les enjeux environnementaux et de pression sur les ressources, les questions de santé, de bien-être animal et de fin de vie restent au cœur des questionnements sociétaux.

Au regard de ces tendances, la filière doit faire face à un ensemble d'évolutions[23] au niveau, notamment, des métiers de la production et de la gestion d'entreprise :

Au niveau des métiers de la production, les évolutions les plus notables sont en lien avec les attentes sociétales et le changement climatique. Le bien-être animal devient un axe de transformation majeur dans la filière, il va se traduire en termes d'aménagement des structures mais aussi dans l'évolution des pratiques. Le changement climatique va engager un développement renforcé des pratiques agroécologiques et du suivi des équidés. Les structures vont modifier leurs pratiques au niveau de la conception des bâtiments, de la création de haies et d'abris, de la récupération et du recyclage de l'eau, de la gestion des pâtures… Le suivi des équidés sera renforcé au regard des épisodes de stress alimentaire liés au climat mais aussi de l'émergence de nouvelles maladies.

Les évolutions des attentes de la clientèle vont aussi impacter ces métiers en matière d'adaptation de l'offre de chevaux et de services.

Au niveau de la gestion d'entreprise, les évolutions les plus fortes sont en lien avec les attentes sociétales et les nouvelles technologies. Les évolutions des attentes de la société, les nouvelles formes de travail (modifiant la gestion des ressources humaines), les situations de crise (sanitaires, géopolitiques, climatiques…) vont nécessiter, chez les responsables, davantage de réactivité, d'aptitude à la gestion du stress et à l'anticipation. De même les aspirations des candidats à l'emploi (vers moins de contraintes) vont engager les responsables d'entreprises hippiques à des adaptations dans l'organisation du travail.

Les professionnels, conscients des enjeux liés au bien-être animal et à la protection de l'environnement ont engagé différentes démarches de qualité :

- Une charte du bien-être équin, représentant un engagement de l'ensemble des représentants des professionnels de la filière a été signée en 2016[24]. Celle-ci structure les mesures communes aux différents secteurs de production et d'utilisation du cheval en termes de bien-être animal.

- Une démarche de qualité en faveur de l'environnement et du bien-être animal a été développée spécifiquement pour les structures équines : le Label EquuRES[25]. De nombreuses thématiques permettent aux professionnels d'entrer dans une démarche globale d'amélioration continue : garantie de la bonne santé et du bien-être animal, économies d'énergie et maîtrise des flux, préservation des ressources, de la biodiversité, de la qualité des sols, de l'eau, de l'air…

En matière d'innovation, il reste à citer la présence de trois clusters régionaux :

- Le pôle Hippolia : ce pôle de compétitivité regroupe plus de 215 membres répartis sur le territoire national. Au travers d'accompagnements de projets, d'animation de réseaux, d'études, de veille…il a pour ambition de positionner la filière comme leader en innovation.
- Le cluster SO-Horse-Alliances : Il regroupe des acteurs de la filière équine du Sud-Ouest. Leur projet vise à favoriser les échanges, initier les projets collaboratifs innovants, développer l'activité en mutualisant les moyens.
- Le cluster équin Santé & Bien-être : Ce réseau rassemble des entreprises équines (acteurs de la filière actifs en matière de santé et bien-être du cheval) en Auvergne-Rhône-Alpes afin de fédérer les acteurs autour de la santé animale, promouvoir la filière et construire des projets.

1.1.6 Les emplois visés par le diplôme

[22] *Économie rurale Agricultures, alimentations, territoires - La filière équine, une filière agricole qui se diversifie pour résister à la crise – 31/12/2020*
[23] *Ifce - Métiers en élevage sport : quelle évolution à l'horizon 2030 | Rapport 2022*
[24] *https://www.ffe.com/le-cheval/bien-etre-animal/la-charte-pour-le-bien-etre-equin - Charte signée par France Galop, le Trot, L'Association Vétérinaire Equine Française, La Fédération Française d'Equitation, la Fédération Nationale du Cheval, le Groupement Hippique National*
[25] *https://www.label-equures.com*

Le Brevet professionnel spécialité “Responsable d’entreprise hippique” est un diplôme de niveau 4 préparant à l’emploi de responsable d’entreprise (entraîneur d’écurie de trot ou de galop, responsable d’établissement équestre ou d’écurie de propriétaires) exercé le plus souvent dans le cadre d’une activité indépendante.

Liens avec des statuts d’emploi :

- Ce diplôme a vocation à figurer dans la liste des diplômes conférant la capacité professionnelle agricole pour bénéficier des aides à l’installation.
- Le statut d’entraîneur public dans le secteur du galop ou du trot nécessite une licence d’entraîneur qui est délivrée suite à un stage de formation et la reconnaissance d’une expérience professionnelle. La licence d’entraîneur public autorise la personne qui en est titulaire à entraîner des chevaux appartenant à des propriétaires différents (*art. 27 du Code des Courses*).
  La licence d'entraineur public au galop est inscrite au Répertoire spécifique sous le code RS5751 et celle d'entraineur public au trot sous le code RS5750.
  L’entraîneur peut aussi demander aux deux sociétés mères une autorisation d’entraîner.
- Dans le secteur des établissements équestres, pour pouvoir encadrer, animer ou enseigner une activité physique et sportive, le professionnel doit être titulaire d’un titre ou diplôme reconnu par le Ministère chargé des Sports. Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (BPJEPS) - Spécialité éducateur sportif, dans la mention adaptée, atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l’exercice du métier de moniteur.

1.1.6.1 - Appellations institutionnelles ou d’usage

Appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

Aucune fiche emploi ou métier du répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) ne correspond totalement au métier visé et décrit par les fédérations professionnelles et sociétés mères ; ceci pour le secteur des courses comme pour celui des établissements équestres.
Les codes ROME les plus adaptés sont les suivants :

- A 14 16 : Chef d'exploitation agricole - Exploitant / Exploitante agricole
- G 14 03 : Gestion de structure de loisirs ou d'hébergement touristique

Code Nomenclature des spécialités de formation (NSF) :

- 212 Productions animales, élevage spécialisé, aquaculture, soins aux animaux y compris vétérinaires
- 210 Spécialités plurivalentes de l’agronomie et de l’agriculture

Formacodes :

- 210 52 Gestion exploitation agricole
- 154 57 Gestion sport

Codes NAF :

- Pour le secteur des courses : 93.19Z – Autres activités liées au sport
- Pour les centres équestres : 85.51Z – Enseignement de disciplines sportives et d’activités de loisirs

Mention dans la Convention collective de la branche

Une nouvelle convention collective nationale des personnels des activités hippiques a été signée le 16 novembre 2023 (étendue par arrêté du 5 mai 2024 - JORF 16 mai 2024). Elle concerne le secteur des courses (galop et trot) ainsi que les centres équestres.

1.1.6.2 - Place dans l’organisation hiérarchique de l’entreprise, degré d’autonomie et prise en compte des personnes à besoins particuliers, dont le handicap

Le titulaire de l’emploi assure la conduite et la gestion technico-économique d’une entreprise que celui-ci soit responsable de l’entreprise ou gérant. Son autonomie s’exerce dans le cadre du respect des obligations réglementaires et relatives à la bientraitance animale auxquelles ses activités le soumettent.
Selon la forme juridique adoptée pour l’entreprise, le responsable d’entreprise est complétement autonome dans ses choix ou il doit rendre des comptes et appliquer les décisions d’un collectif (conseil d’administration…). Lorsqu’il est responsable de l’entreprise, il détermine les orientations techniques, juridiques, économiques et financières.

Toutes les activités liées à l'entretien des équidés, à leur valorisation ainsi que l'entretien des infrastructures peuvent être intégralement réalisées par le responsable, ou bien déléguées, tout ou partie, à un ou plusieurs salariés dédiés. Ce profil d'emploi valorise la polyvalence et la capacité à encadrer une équipe de travail.
Le responsable d'entreprise peut faire appel à des sous-traitants, des travailleurs indépendants ou à des saisonniers.
Le titulaire de l'emploi peut également s'impliquer dans des réseaux professionnels, associatifs ou territoriaux ainsi que dans la formation. De même, il peut s'absenter de l'entreprise pour participer à des concours ou des courses : Il gère alors son temps de travail sur l'entreprise ainsi que les délégations de tâches ou de responsabilités inhérentes à cette absence.
Lorsqu'il est salarié, le titulaire de l'emploi est placé sous l'autorité du chef d'entreprise.

Dans le cadre de ses activités, le responsable d'entreprise hippique peut être amené à être en responsabilité de tiers, sur des fonctions de recrutement, de gestion de ressources humaines ou d'encadrement d'équipe.
En cas de recrutement d'une personne en situation de handicap, le titulaire de l'emploi adapte les conditions de travail et de réalisation des missions confiées. Il va faciliter l'intégration de la personne en situation de handicap dans l'équipe.
Au niveau du travail quotidien, comme n'importe quel professionnel, il peut avoir à travailler en équipe avec des collègues à besoins particuliers : personnes en situation de handicap, dys, en situation d'illettrisme, dont le handicap n'est pas reconnu, … Il est en mesure de reconnaitre et de prendre en compte la singularité de chacun dans son travail.
De plus, le titulaire de l'emploi peut être amené à accueillir un groupe de personnes en situation de handicap dans son entreprise.

1.1.6.3 - Conditions d'exercice de l'emploi

L'emploi s'exerce au contact des équidés et de la clientèle. Le mode d'organisation du travail est fonction de la taille et des activités de l'entreprise ; de ce fait l'activité peut s'exercer seul ou en équipe.
Dans toutes les situations de travail, le titulaire de l'emploi agit dans le respect des règles de sécurité, pour lui-même, pour les tiers, pour les équidés et dans le respect de la réglementation en vigueur. Les risques professionnels de blessure sont importants dans toutes les activités. De plus, pour durer dans son activité, le titulaire de l'emploi prend en compte sa santé et celle des autres dans une démarche de prévention des risques professionnels. Certaines habilitations comme celle de Salarié Sauveteur Secouriste du Travail (SST) voire PSE1 (Premiers secours en équipe niveau 1) sont utiles à l'exercice du métier.
Les activités concernent un animal aux caractéristiques spécifiques. La connaissance, la compréhension du comportement et l'approche de l'animal dans des conditions de sécurité satisfaisantes requièrent une longue pratique et des compétences "d'Homme de cheval". Une alliance « Homme-cheval » est fondamentale pour mettre l'animal en confiance.
Les soins aux animaux, la maintenance des bâtiments, installations et matériel relèvent de l'activité quotidienne du titulaire de l'emploi. Les tâches se mécanisent facilitant ainsi, par exemple, les travaux de manutention de fourrage et de paille, de curage des box…
Le titulaire de l'emploi est amené à travailler une majeure partie de son temps à l'extérieur, en toute saison.
L'amplitude de travail est forte, la journée étant rythmée par les soins aux chevaux matin et soir et par l'activité de valorisation. Dans les activités de loisirs, l'accueil du public est essentiellement concentré le soir, sur les mercredis et les week-ends. Le chef d'entreprise, comme les salariés de ces entreprises, sont amenés à travailler les week-ends, les jours fériés et pendant les vacances scolaires, en fonction du calendrier des courses, des compétitions professionnelles ou amateurs et de la disponibilité des pratiquants amateurs.
Les activités sont conduites en relation avec différents partenaires, institutions ou interlocuteurs.
Les déplacements en France, voire à l'étranger, sont fréquents dans le cadre des courses et des compétitions sportives.

1.1.6.4 - Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Beaucoup de responsables hippiques débutent leurs carrières comme salariés. A la suite d'une expérience professionnelle, le salarié peut devenir gérant, s'associer ou bien choisir de s'installer en tant que responsable d'entreprise hippique.
S'il est salarié, le titulaire du diplôme peut évoluer de façon différente selon la structure et le secteur d'activité dans lequel il est employé. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.
L'élévation du niveau de compétences peut se faire, notamment, via un Brevet de Technicien Supérieur

Agricole (BTSA) Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE) ou Productions animales par exemple.
Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la filière hippique ou hors de la filière, avec ou sans formation complémentaire.

1.2 La fiche descriptive d'activités (FDA)

1.2.1 Résumé du métier

Le responsable d'entreprise hippique dirige une entreprise du secteur des courses ou des sports loisirs et assure la gestion des activités quotidiennes. Le cœur du métier reste caractérisé par le lien du professionnel avec le cheval et sa capacité à gérer des relations de travail entre humains et équidés, grâce à un sens aigu de l'observation.
Le responsable d'entreprise maîtrise les techniques d'entretien des équidés qu'il conduit, le plus souvent, à l'aide de véhicules automoteurs. Il s'assure de l'application des règles relatives au maintien du bien-être des équidés.
Il assure un travail de valorisation des équidés et l'entretien des infrastructures. Il gère sa clientèle ou ses propriétaires dans un objectif de fidélisation.
Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise hippique est un professionnel polyvalent qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution.

1.2.2 Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive d'activités dresse la liste de l'ensemble des activités observées, obtenue par compilation des activités exercées par plusieurs personnes titulaires de l'emploi visé dans des configurations d'emplois qui peuvent être différentes.
Ces activités sont regroupées en grands fonctions. Ainsi, la FDA ne décrit pas un emploi tel qu'on peut l'observer pour un individu précis dans une organisation en particulier, mais plutôt de manière générique dans un ensemble d'organisations.
Par convention, les activités sont écrites sans pronom personnel, celles-ci pouvant être réalisées soit par une femme, soit par un homme.

Toutes ces activités sont réalisées dans le respect des différentes réglementations concernant le bien-être animal et le fonctionnement d'une entreprise hippique. Elles intègrent également la réglementation en matière d'hygiène, de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Dans le cadre de son activité, le ou la titulaire de l'emploi :

1- Conduite de l'entreprise hippique

1.1- Définit les orientations de l'entreprise hippique

1.1.1 - Détermine ses objectifs professionnels et personnels
1.1.2 - Raisonne le choix des services mis en marché par l'entreprise
1.1.3 – Détermine les coûts des productions et des prestations
1.1.4 - Raisonne le choix des investissements matériels et immatériels
1.1.5 - Raisonne le choix de la structure juridique et fiscale de l'entreprise
1.1.6 - Détermine les besoins en main d'œuvre et les types de contrats associés
1.1.7 - Négocie et contractualise des engagements commerciaux et partenariaux
1.1.8 - S'implique dans des réseaux professionnels, territoriaux et sociaux
1.1.9 - Participe à des formations, des démonstrations, des journées techniques...

1.2 - Adapte la conduite l'entreprise aux évolutions du contexte

1.2.1 - Elabore des scénarios d'évolutions possibles
1.2.2 - Planifie les investissements
1.2.3 - Constitue des dossiers de demande de subventions et de prêts

1.2.4 - Réalise les projets d'amélioration
1.2.5- Ajuste les effectifs en personnel aux besoins de l'entreprise
1.2.6- Engage l'entreprise dans une labellisation, si besoin

2 - Définition de la conduite technique de la cavalerie dans le respect du bien-être animal

2.1 - Etablit un programme d'alimentation

2.2 - Etablit un programme sanitaire et planifie les interventions des professionnels de la santé : vétérinaire, maréchal-ferrant, dentiste...

2.3 - Planifie le pâturage, si besoin

2.4 - Décide des conditions d'hébergement

2.5 – Définit le planning de sortie des équidés

3 - Organisation du travail et gestion des ressources humaines

3.1 Sécurise le cadre et les conditions de travail

3.1.1- Evalue les risques professionnels liées à l'utilisation des équidés, des locaux, équipements et des matériels
3.1.2 - Prend les mesures de préventions nécessaires liées à l'utilisation des animaux, des locaux, équipements et des matériels
3.1.3 - Elabore et actualise son document unique d'évaluation des risques professionnels, si besoin.

3.2- Planifie le travail

3.2.1 - Prévoit les besoins en main d'œuvre permanente et saisonnière
3.2.2- Etablit les plannings des travaux
3.2.3 - Répartit les tâches et les responsabilités
3.2.4 - Ajuste l'organisation du travail en fonction des situations

3.3 - Encadre une équipe

3.3.1- Adapte l'affectation des personnels aux tâches en fonction des caractéristiques individuelles
3.3.2 - Adapte les plannings individuels (en fonction des priorités et de ses observations)
3.3.3 - Donne des consignes de travail
3.3.4 - Délègue des tâches
3.3.5 - Gère les conflits au sein de l'entreprise
3.3.6 - Vérifie la réalisation du travail et procède aux ajustements
3.3.7 - Anime des réunions de travail
3.3.8 – Adapte l'espace de travail et les conditions de réalisation de la mission pour un personnel en situation de handicap
3.3.9 - Applique et fait appliquer en toute situation les mesures de prévention liées aux risques professionnels encourus dans la filière hippique
3.3.10 – Prodigue les premiers secours en cas d'accident

3.4 - Gère les ressources humaines

3.4.1- Recrute ses salariés, apprentis et stagiaires
3.4.2 - Accueille les nouveaux salariés et présente la stratégie de l'entreprise
3.4.3 - Sous-traite où contractualise certaines activités
3.4.4 - Identifie les besoins en formation
3.4.5 - Forme ses salariés, apprentis et stagiaires

4- Gestion et administration de l'entreprise

4.1 - Gère ou fait procéder à la gestion courante des opérations comptables

4.1.1 - Réalise les facturations, les encaissements
4.1.2 - Réalise le suivi de trésorerie de l'entreprise

4.1.3 - Organise les documents nécessaires à l'élaboration des documents comptables
4.1.4 - Calcule les coûts de production et marges, brutes et nettes, par activité et pour l'utilisation des différents équidés
4.1.5 - Compare les résultats aux objectifs de l'entreprise

4.2 - S'acquitte de ses obligations juridiques, fiscales et réglementaires

4.2.1 – Utilise des sources d'informations actualisées (juridique, fiscale et réglementaire) relatives à ses activités
4.2.2 - Contrôle la conformité à la réglementation, à la norme ou à la référence
4.2.3 - Sollicite les agréments et effectue les déclarations requises
4.2.4 - Gère les contrats de travail
4.2.5 - Effectue les déclarations en ligne : impôts, cotisations sociales, déclarations PAC….
4.2.6 - Fait appel à des structures d'appui et de conseil

4.3 - Gère les achats, les approvisionnements et les services à l'entreprise

4.3.1- Négocie les prix et les contrats fournisseurs
4.3.2- Contractualise des services à l'entreprise (juridique, logistique, informatique, assurances ...)

5- Valorisation des activités de l'entreprise hippique

5.1 - Assure la promotion des activités de l'entreprise pour le secteur des sports et loisirs

5.1.1- Définit un plan de communication en fonction de la clientèle ciblée
5.1.2- Communique sur le site internet et sur les réseaux sociaux à propos de l'entreprise et de ses activités
5.1.3 - Organise des évènements équestres sur l'entreprise

5.2. Assure la relation avec la clientèle

5.2.1 - Accueille et informe la clientèle
5.2.2 – Tient à jour les réservations des prestations
5.2.3 - Evalue le degré de satisfaction de sa clientèle

6 – Soins, entretien et transport des équidés dans le respect dans le respect du bien-être animal

6.1 – Apprécie le comportement, l'état de santé et le bien-être des équidés

6.2 - Prend les mesures pour limiter les sources de stress, de blessures et favoriser l'alliance homme-cheval

6.3- Assure l'alimentation des équidés

6.3.1 - Surveille les comportements alimentaires des équidés
6.3.2 – Planifie les approvisionnements au regard des stocks
6.3.3 – Etablit les rations en fonction des besoins alimentaires
6.3.4- Adapte les rations en fonction de l'âge et de l'état de l'équidé, des besoins liés à son travail, du contexte de vie
6.3.5 - Prépare les aliments et contrôle la qualité de l'abreuvement et de l'alimentation
6.3.6 - Contrôle la distribution de l'alimentation et vérifie les conditions d'abreuvement
6.3.7 – Met en œuvre le pâturage des équidés, si besoin.

6.4 - Assure des soins aux équidés

6.4.1 - Evalue l'état de santé et de bien-être des équidés dans leur environnement
6.4.2 - Détecte les anomalies de comportement, les blessures et les symptômes d'une pathologie
6.4.3 –Décide l'intervention du vétérinaire
6.4.4 - Réalise les soins préventifs et curatifs courants dans la limite de ses prérogatives
6.4.5 - Tient à jour la pharmacie équine

6.4.6 - Contrôle l'entretien des litières et veille à la gestion raisonnée des effluents
6.4.7 - Surveille l'état des pieds, des pansages et de la ferrure
6.4.8 - Surveille l'état de la bouche
6.4.9- Tient à jour les carnets de santé et les registres obligatoires concernant les chevaux

6.5 - Met en œuvre le déplacement des équidés

6.5.1- Prépare le plan de route et le déplacement
6.5.2 - Embarque et débarque les équidés
6.5.3 - Assure le transport des équidés dans le respect de la réglementation en vigueur
6.5.4 - Accomplit les formalités liées au déplacement

7- Travail des équidés en sécurité

7.1- Evalue le comportement et les aptitudes de l'équidé
7.2- Eduque un équidé aux manipulations et soins de base
7.3 - Conduit une activité de travail à pied

7.3.1 - Prépare les équipements et l'espace de travail
7.3.2 - Travaille un cheval en longe
7.3.3 – Travaille un cheval aux longues rênes
7.3.4 - Travaille un équidé en liberté
7.3.5 - Travaille un équidé en main

7.4 - Contrôle le travail des équidés au regard du bien-être animal

8- Maintenance et entretien courant des bâtiments, installations, matériels, prairies et paddocks

8.1 - Entretient les bâtiments et installations
8.2 - Entretient les matériels et équipements
8.3 - Entretient les prairies et les paddocks
8.4 - Sollicite des interventions de spécialistes, si nécessaire

9 - Activités complémentaires

9.1 - Travaille des équidés éduqués montés ou attelés
9.2- Conduit une activité d'élevage
9.3 – Valorise l'entreprise et ses activités
9.4 - Conduit des prairies pour produire du fourrage
9.5 - Accueille une clientèle non francophone dans le cadre de son activité

1.3 Situations professionnelles significatives (SPS)

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives (SPS) de la compétence, c'est-à-dire les situations de travail qui, si elles sont maîtrisées, permettent de rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.
Les situations (SPS) sont regroupées en champs de compétences, selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées dans le respect du bien-être animal, de la santé et sécurité au travail et des différentes réglementations concernant les responsables de structures hippiques.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Gestion de l'entreprise hippique	• Suivi de trésorerie • Suivi des déclarations administratives • Analyse des résultats techniques et économiques • Etablissement des différents types de prestations ou de contrats et de leur rémunération • Décision d'une évolution de l'activité de l'entreprise	***Assurer la viabilité et la pérennité de la structure dans un contexte de transitions écologiques***
Organisation du cadre de travail et de pratiques avec les équidés de l'entreprise hippique en sécurité	• Définition d'un planning hebdomadaire type • Planification du travail en période de pointe • Conduite d'un entretien professionnel ou de recrutement • Ajustement quotidien des tâches • Surveillance du travail effectué et de ses conditions de réalisation • Tutorat d'un employé ou d'un stagiaire • Prise en charge/ accueil d'un nouveau client dans l'entreprise • Conseil technique à un propriétaire	***Optimiser l'organisation du travail et des relations humaines dans le respect de la règlementation, de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être animal***
Conduite de la cavalerie	• Définition du système d'alimentation • Définition de la conduite du pâturage • Définition du programme sanitaire • Détermination du mode d'hébergement des équidés • Tour des équidés à l'écurie ou en extérieur • Adaptation de la ration aux besoins d'un équidé • Prise en charge d'une situation délicate de soin • Transport de chevaux	***Disposer d'une cavalerie adaptée à l'activité dans le respect du bien-être animal***

Travail à pied des équidés	• Habituation d'un équidé à un soin • Education d'un équidé en main • Conduite d'une séance à la longe • Conduite d'une séance aux longues rênes • Conduite d'une séance en liberté	***Développer ou entretenir la facilité de manipulation et le potentiel des équidés de la cavalerie***
Maintenance des bâtiments, installations, équipements et matériels	• Entretien mécanisé d'une aire de travail • Nettoyage mécanisé d'une installation • Inspection des bâtiments, installations, équipements et matériels • Réalisation d'un petit aménagement d'une installation existante	***Disposer d'une structure adaptée et sécurisée pour les chevaux et les personnes***

Référentiel de compétences du BP « Responsable d'entreprise hippique »

Niveau 4

Le référentiel de compétences correspond à la liste des capacités attestées par l'obtention du diplôme.

Ces capacités ont été élaborées en référence aux champs de compétences et aux situations professionnelles significatives (SPS) présentées à la fin du référentiel d'activités. Les SPS correspondent aux situations professionnelles les plus significatives de la compétence d'un responsable d'entreprise hippique. Elles sont déterminées à partir d'analyses du travail menées auprès de titulaires de l'emploi.

Le référentiel de compétences du BP « Responsable d'entreprise hippique » est constitué de 7 capacités globales correspondant à des blocs de compétences, dont une à choisir par les équipes en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

Le tableau suivant met en lien les capacités du titulaire du Brevet professionnel « Responsable d'entreprise hippique » avec les champs de compétences et les SPS identifiées dans chacun de ces champs.

L'ensemble de ces capacités se développe en prenant en compte la réglementation qui cadre l'exercice professionnel dans la filière hippique en matière de sécurité et de santé au travail, de santé et de bien-être animal et de protection de l'environnement.

Capacités	**Champs de compétences** *et finalités*	**Situations professionnelles significatives**
C1. Se situer en tant que professionnel de la filière hippique C1.1°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant C1.2°. Se positionner en tant que responsable d'entreprise hippique		
C2. Assurer le fonctionnement courant et la définition des évolutions de l'entreprise hippique C2.1°. Assurer le suivi budgétaire et administratif courant de l'entreprise C2.2°. Définir l'activité de l'entreprise et ses évolutions	**Gestion de l'entreprise hippique** *Assurer la viabilité et la pérennité de la structure dans un contexte de transitions écologiques*	• Suivi de trésorerie • Suivi des déclarations administratives • Analyse des résultats techniques et économiques • Etablissement des différents types de prestations ou de contrats et de leur rémunération

		• Décision d'une évolution de l'activité de l'entreprise
C3. Organiser le cadre de travail et de pratiques avec les équidés de l'entreprise hippique C3.1°. Organiser le travail sur l'entreprise C3.2°. Constituer un collectif de travail et de pratiques autour du bien-être des équidés et des activités de l'entreprise	**Organisation du cadre de travail et de pratiques avec les équidés de l'entreprise hippique en sécurité** *Optimiser l'organisation du travail et des relations humaines dans le respect de la règlementation, de la préservation de la santé, de la sécurité et du bien-être animal*	• Définition d'un planning hebdomadaire type • Planification du travail en période de pointe • Conduite d'un entretien professionnel ou de recrutement • Ajustement quotidien des tâches • Surveillance du travail effectué et de ses conditions de réalisation • Tutorat d'un employé ou d'un stagiaire • Prise en charge/ accueil d'un nouveau client dans l'entreprise • Conseil technique à un propriétaire
C4. Assurer la conduite technique de la cavalerie C4.1°. Définir la conduite technique de la cavalerie C4.2°. Assurer le suivi et l'entretien de la cavalerie	**Conduite de la cavalerie** *Disposer d'une cavalerie adaptée à l'activité dans le respect du bien-être animal*	• Définition du système d'alimentation • Définition de la conduite du pâturage • Définition du programme sanitaire • Détermination du mode d'hébergement des équidés • Tour des équidés à l'écurie ou en extérieur • Adaptation de la ration aux besoins d'un équidé • Prise en charge d'une situation délicate de soin • Transport de chevaux
C5. Manipuler des équidés à pied C5.1°. Eduquer des équidés aux manipulations courantes C5.2°. Travailler à pied des équidés	**Travail à pied des équidés** *Développer ou entretenir la facilité de manipulation et le potentiel des équidés de la cavalerie*	• Habituation d'un équidé à un soin • Education d'un équidé en main • Conduite d'une séance à la longe • Conduite d'une séance aux longues rênes • Conduite d'une séance en liberté
C6. Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements de l'entreprise hippique C6.1°. Réaliser des travaux mécanisés de manutention et d'entretien des bâtiments et installations C6.2°. Réaliser des réparations et	**Maintenance des bâtiments, installations, équipements et matériels** *Disposer d'une structure adaptée et sécurisée pour les chevaux et les personnes*	• Entretien mécanisé d'une aire de travail • Nettoyage mécanisé d'une installation • Inspection des bâtiments, installations, équipements et matériels • Réalisation d'un petit aménagement d'une installation existante

des petits aménagements sur l'entreprise		
C.7. *Bloc à choisir par les équipes parmi 5 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.*	***Voir tableaux spécifiques***	

Référentiel d'évaluation du BP « Responsable d'entreprise hippique »

Niveau 4

Le référentiel d'évaluation présente les modalités et les critères retenus pour l'évaluation des capacités constitutives de chaque capacité globale – ou bloc de compétences – du référentiel de compétences. Les indicateurs relatifs à chacun des critères sont élaborés par le centre habilité pour la mise en œuvre de la certification.

Le Brevet professionnel « Responsable d'entreprise hippique » est une certification organisée et délivrée en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Chaque UC correspond à une capacité globale du référentiel de compétences, soit à un bloc de compétences. Elle peut être obtenue indépendamment des autres.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies dans la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 5/01/2016.

A l'exception de la capacité C1, toutes les autres doivent faire l'objet d'une évaluation en situation professionnelle. L'évaluation de la capacité C1 peut se dérouler, selon les choix du centre de formation et sous réserve d'agrément par le jury régional, en situation professionnelle ou selon une autre modalité.

Le tableau suivant donne à voir les correspondances entre UC et capacités. Il précise également les modalités d'évaluation ainsi que les critères à prendre en compte pour certifier chaque capacité.

Le travail en sécurité est une condition *sine qua non* pour la certification des capacités relatives à la réalisation de travaux : capacités C3.2, 4, 5, 6 et 7.

UC	Modalités d'évaluation	Capacités	Critères
UC1		**C1. Se situer en tant que professionnel de la filière hippique** C1.1°. Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant	**Appropriation de repères sur les fonctions et les besoins physiologiques et psychiques des équidés** Le candidat met en relation les caractéristiques spécifiques des équidés avec leurs besoins physiologiques et psychiques individuels et sociaux pour étayer ses choix de pratiques avec les équidés de l'entreprise **Appropriation de repères *s*ur la construction de la relation homme-équidé** Le candidat s'appuie sur les caractéristiques des perceptions, de la cognition et des émotions de l'équidé et les théories de l'apprentissage pour lire

			les situations d'interactions entre l'humain et l'équidé
		C1.2°. Se positionner en tant que responsable d'entreprise hippique	**Contextualisation de l'activité professionnelle de responsable d'entreprise hippique** Le candidat caractérise l'activité professionnelle au regard de l'organisation de la filière hippique, de ses évolutions socio-économiques, de ses enjeux et orientations actuels **Construction d'une position professionnelle** Le candidat élabore une position professionnelle qui s'appuie sur les caractéristiques du travail dans la filière hippique et intègre les enjeux de transition
UC2	Evaluation en situation professionnelle	**C2. Assurer le fonctionnement courant et la définition des évolutions de l'entreprise hippique** C2.1°. Assurer le suivi budgétaire et administratif courant de l'entreprise	**Suivi des activités de l'entreprise** A partir de différents indicateurs technico-économiques et environnementaux, le candidat vérifie régulièrement la rentabilité des prestations et leur adéquation à la situation de l'entreprise sur son territoire pour les réguler et compenser les manques à gagner **Suivi des flux de trésorerie** Le candidat surveille régulièrement les entrées et sorties financières et intervient pour limiter ou anticiper les soldes négatifs et maintenir un équilibre budgétaire **Organisation du suivi comptable et administratif** Le candidat a construit un cadre qui lui permet d'être à jour dans les enregistrements comptables et les démarches administratives et d'avoir une vision globale de la situation économique de l'entreprise
	Evaluation en situation professionnelle	C2.2°. Définir l'activité de l'entreprise et ses évolutions	**Evaluation du fonctionnement de l'activité de l'entreprise** Le candidat combine les résultats technico-économiques et environnementaux de l'entreprise et ses observations sur le bien-être des équidés et des humains pour porter un diagnostic sur le fonctionnement de l'activité **Elaboration de pistes d'évolution de l'activité dans différents degrés de durabilité**

			Le candidat repère des marges d'évolution en lien avec les enjeux de transitions et en investigue la faisabilité technico-économique
UC3	Evaluation en situation professionnelle	**C3. Organiser le cadre de travail et de pratiques avec les équidés de l'entreprise hippique** C3.1°. Organiser le travail sur l'entreprise	**Planification des activités** Le candidat agence les activités dans le temps et constitue les plannings de travail en fonction des besoins **Mise en adéquation des besoins en main-d'œuvre avec les ressources humaines disponibles** Le candidat prévoit l'affectation des personnes aux différentes tâches à réaliser en fonction de leurs profils et de leurs potentiels pour les faire progresser dans leurs pratiques et optimiser l'organisation du travail **Prévention des risques professionnels** Le candidat identifie et prend en compte les risques relatifs à la santé et à la sécurité au travail dans ses choix d'organisation
	Evaluation en situation professionnelle	C3.2°. Constituer un collectif de travail et de pratiques autour du bien-être des équidés et des activités de l'entreprise	**Supervision du travail** Evalue l'avancée des travaux et leurs conditions de réalisation et intègre les imprévus pour réguler si besoin **Implication des personnes dans le collectif de travail sur la structure** Le candidat favorise la mobilisation et la responsabilisation de chacun pour qu'il soit partie prenante de l'organisation des activités de l'entreprise et du bien-être des équidés. **Accompagnement de la clientèle** Le candidat écoute, informe, conseille les clients et développe avec eux une relation de confiance pour favoriser un rapport aux équidés qui respecte le bien-être animal et cohérent avec les orientations, objectifs et valeurs de l'entreprise
UC4	Evaluation en situation professionnelle *L'épreuve pour valider la C4.1 s'appuiera sur des situations de travail abordant obligatoirement l'alimentation, la santé*	**C4. Assurer la conduite technique de la cavalerie** C4.1°. Définir la conduite technique de la cavalerie	**Evaluation des besoins physiologiques et comportementaux de la cavalerie** Le candidat apprécie les besoins des différentes catégories d'équidés en fonction de leur utilisation sur l'année pour leur assurer santé et bien-être et maîtriser les risques sanitaires

	et les conditions de vie des équidés en lien avec les SPS du champ Conduite de la cavalerie		**Elaboration de scénarios de conduite technique de la cavalerie** Le candidat construit des hypothèses de conduite technique à partir de la mise en lien de son diagnostic avec les caractéristiques de l'entreprise, ses orientations, objectifs et valeurs et les enjeux de transitions
	Evaluation en situation professionnelle *L'épreuve pour valider la C4.2 s'appuiera sur des situations de travail de la responsabilité du responsable de cavalerie en lien avec les SPS du champ Conduite de la Cavalerie.*	C4.2°. Assurer le suivi et l'entretien de la cavalerie	**Evaluation de l'état physiologique et des comportements des équidés** Le candidat surveille et apprécie l'état de forme et le bien-être des équidés dans leur environnement et repère les anomalies et/ou les comportements inhabituels pour décider de la conduite à tenir **Réalisation technique des interventions** Le candidat organise le travail et aborde, contient et manipule les équidés pour intervenir en sécurité **Relation aux équidés** Le candidat est vigilant aux réactions de chaque équidé lors des interventions : il adopte un comportement qui rassure et met en confiance l'animal pour favoriser sa coopération et limiter son stress
UC5	Evaluation en situation professionnelle	**C5. Manipuler des équidés à pied** C5.1°. Eduquer des équidés aux manipulations courantes	**Repérage de situations supports d'apprentissage pour un équidé** A partir de l'identification d'une difficulté ou d'un blocage de l'équidé, le candidat conçoit des mises en situations progressives pour améliorer son comportement **Travail avec l'équidé en sécurité** Le candidat réalise des mises en situations qui respectent le seuil de tolérance et le potentiel d'apprentissage de l'équidé de manière à le rassurer et à favoriser sa coopération pour construire et ancrer l'apprentissage **Evaluation de son action sur l'apprentissage de l'équidé** Le candidat interroge les effets de son action sur l'équidé au regard de l'apprentissage visé pour ajuster le choix et la conduite des mises en situation
	Evaluation en situation professionnelle	C5.2°. Travailler à pied des	**Définition d'un objectif et d'une séance de travail à pied**

		équidés	Le candidat met en lien les caractéristiques de l'équidé avec son utilisation pour construire sa séance de travail à pied **Conduite de la séance** Le candidat réalise des exercices successifs dont il adapte la durée et l'intensité en fonction des réactions de l'équidé pour atteindre l'objectif fixé **Relation partenariale avec l'équidé** Le candidat établit une relation ajustée avec l'équidé, fondée sur une communication et un comportement qui rassurent et favorisent la coopération avec l'animal
UC6	Evaluation en situation professionnelle	**C6. Assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures et des équipements de l'entreprise hippique** C6.1°. Réaliser des travaux mécanisés de manutention et d'entretien des bâtiments et installations	**Organisation de l'intervention d'entretien** Le candidat prépare le travail à partir de son évaluation des besoins et des caractéristiques de l'espace d'intervention **Utilisation du matériel mécanisé** Le candidat conduit et manipule les engins en sécurité **Vigilance envers la fonctionnalité, la sécurité et l'hygiène des lieux** Le candidat repère les interventions nécessaires et vérifie leur réalisation pour assurer le confort de travail et le bien-être des équidés et des personnes.
	Evaluation en situation professionnelle	C6.2°. Réaliser des réparations et des petits aménagements sur l'entreprise	**Diagnostic de fonctionnalité d'une infrastructure ou d'un équipement** Le candidat évalue l'importance d'une défaillance ou l'intérêt d'une amélioration relative à la fonctionnalité, à la sécurité et/ou à l'ergonomie des lieux pour définir son intervention **Organisation de l'intervention** Le candidat prévoit les conditions de réalisation de l'intervention en fonction de l'activité sur l'entreprise **Réalisation technique de la réparation ou de l'aménagement** Le candidat met en œuvre en sécurité les travaux pour disposer d'infrastructures et d'équipements adaptés aux besoins des équidés et des personnes et aux usages des lieux

UC7 UCARE	Evaluation en situation professionnelle	*Bloc à choisir par les équipes parmi 5 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.*	***Voir tableaux spécifiques***

UC7 - UCARE du BP Responsable d'entreprise hippique : Bloc à choisir par les équipes parmi 5 propositions en fonction des enjeux locaux d'employabilité dans la filière.

UCARE – C7 **Capacité globale**	**Capacité à évaluer** *Modalité d'évaluation*	**SPS**	**Critères d'évaluation**
UC7A **C7A. Travailler des équidés éduqués montés ou attelés**	**7A.1. Organiser une séance de travail monté ou attelé** *Evaluation en situation professionnelle* *L'épreuve pour valider la C7A.1 portera soit sur une séance montée, soit sur une séance attelée, en lien avec les SPS identifiées.*	• Elaboration d'une séance de reprise d'un équidé d'école • Elaboration d'une séance d'entretien physique d'un équidé	**Diagnostic du besoin d'entraînement de l'équidé** Le candidat met en lien les caractéristiques physiques et psychiques de l'équidé avec la nature de son utilisation pour définir un ou des objectifs de travail **Elaboration d'une séance de travail monté ou attelé** A partir du diagnostic et des moyens dont il dispose, le candidat construit les différentes séquences de la séance et détermine les conditions matérielles de réalisation
	7A.2 Réaliser un travail monté ou attelé *Evaluation en situation professionnelle* *L'épreuve pour valider la C7A.2 portera soit sur un travail monté, soit sur un travail attelé, en lien avec au moins 2 des SPS identifiées.*	• Sortie à l'extérieur • Travail d'assouplissement longitudinal et latéral sur le plat • Travail de gymnastique à l'obstacle • Travail attelé de maniabilité en carrière	**Fonctionnement de l'équidé au travail** Par son action, le candidat permet un travail actif et en équilibre de l'équidé **Evaluation de la séance** Le candidat réalise un bilan de la justesse de son action en mesurant la progression de l'équidé relative aux objectifs de la séance **Relation à l'équidé** Le candidat contrôle l'intensité de l'effort de l'équidé et favorise une relation de coopération par son tact équestre

UCARE – C7 Capacité globale	Capacité à évaluer *Modalité d'évaluation*	SPS	Critères d'évaluation
UC7B **C7B. Conduire la reproduction d'une jument**	**7B.1. Mettre une jument à la reproduction** *Evaluation en situation professionnelle*	• Suivi des étapes de la reproduction d'une jument • Détection des chaleurs • Préparation d'une jument pour la saillie	**Surveillance du stade physiologique de la jument** Le candidat détecte les signes de l'activité ovarienne de la jument par observation directe ou mise en œuvre de techniques pour décider de la conduite à tenir **Organisation de la mise à la reproduction** Le candidat planifie les différents actes de la mise à la reproduction de la jument et enregistre leur réalisation au fur et à mesure
	7B.2. Assurer le suivi sanitaire et les soins d'une jument et de son poulain *Evaluation en situation professionnelle*	• Surveillance du poulinage • Soins au poulain et à la mère post poulinage • Déplacement d'une jument suitée	**Surveillance de la jument et du poulain** Le candidat repère les signes de déroulement normal et anormal de la gestation, du poulinage et du post poulinage pour décider de la conduite à tenir **Réalisation des opérations** Le candidat réalise les interventions sur la mère et son poulain en mettant en œuvre les techniques adaptées **Relation à la jument et au poulain** Le candidat adapte son comportement aux réactions de la jument et de son poulain pour favoriser le lien mère-poulain et une relation de confiance avec l'humain

UCARE – C7 Capacité globale	Capacité à évaluer *Modalité d'évaluation*	SPS	Critères d'évaluation
UC7C **C7C. Promouvoir les activités de l'entreprise hippique**	**7C.1. Communiquer sur l'entreprise et ses activités** *Evaluation en situation professionnelle*	• Actualisation du site internet de l'entreprise • Communication sur les réseaux sociaux • Réalisation d'un support de communication print sur l'entreprise et ses activités	***Construction des publications*** Le candidat élabore des contenus de communication adaptés aux publics ciblés et cohérents avec les orientations, objectifs et valeurs de l'entreprise ***Réalisation technique des publications*** Le candidat manipule différents supports de communication et combine images et textes ***Régulation des échanges en ligne*** Le candidat suit et modère les avis et commentaires des internautes
	7C.2. Organiser un événement équestre d'une journée sur l'entreprise *Evaluation en situation professionnelle*	• Organisation d'une compétition officielle • Préparation d'une journée festive avec du public extérieur • Organisation d'un stage de perfectionnement dans une discipline avec un intervenant extérieur	**Conception de l'évènement** Le candidat dimensionne le projet, fixe sa date et définit son programme à partir des caractéristiques et des demandes du public cible de manière à le rendre attractif sur le territoire **Préparation de l'évènement** Le candidat établit un rétroplanning, prévoit la logistique matérielle et humaine et réalise les démarches administratives nécessaires pour permettre le déroulement de l'événement dans le respect de la sécurité et du bien-être des personnes et des équidés. **Supervision du déroulement de l'événement**

			Le candidat veille à l'enchainement des activités en cohérence avec le programme, coordonne le travail des personnes mobilisées et prend en compte les besoins de chacun pour assurer le déroulement de la journée dans une ambiance positive et dans le respect de la sécurité et du bien-être des personnes et des équidés.

UCARE – C7 **Capacité globale**	**Capacité à évaluer** *Modalité d'évaluation*	**SPS**	**Critères d'évaluation**
UC7D **C7D. Conduire des prairies sur l'entreprise hippique pour une production de fourrage**	**7D.1. Définir la conduite technique de la production de fourrage sur l'entreprise hippique** *Evaluation en situation professionnelle*	• Tour des prairies • Détermination des parcelles à réserver à la production de fourrage • Etablissement du calendrier prévisionnel des interventions sur les prairies	**Organisation de la production de fourrage** Le candidat prévoit les moyens et planifie les interventions à partir du contexte de l'entreprise et de l'objectif de production pour assurer une exploitation pérenne de l'herbe. Il les adapte en fonction des aléas **Diagnostic de prairie** Le candidat suit les stades de développement et la qualité de l'herbe pour réguler le calendrier prévisionnel et décider des travaux à effectuer
	7D.2. Réaliser des travaux d'entretien des prairies et de récolte de fourrage *Evaluation en situation professionnelle*	• Suppression des refus • Amendement • Fauchage du fourrage • Pressage du fourrage	**Préréglages et réglages du matériel** Le candidat prépare le tracteur et les outils en fonction des travaux à réaliser et ajuste les réglages sur la parcelle **Réalisation de l'intervention** A partir d'un contrôle en continu de son travail, le candidat conduit et manœuvre le tracteur attelé pour réaliser une intervention conforme à l'objectif

²UCARE – C7 Capacité globale	Capacité à évaluer *Modalité d'évaluation*	SPS	Critères d'évaluation
UC7E **C7E. Accueillir une clientèle non francophone dans le cadre de son activité**	**C7E.1. Présenter son entreprise à une clientèle non francophone** *Evaluation en situation professionnelle*	• Présentation des activités et des prestations de l'entreprise en langue étrangère • Visite guidée de l'entreprise avec des clients non francophones	**Elaboration du contenu** Le candidat prépare le contenu de la communication à destination de la clientèle non francophone et recherche le vocabulaire adapté **Réalisation de l'intervention en langue étrangère** Le candidat respecte les règles de construction syntaxique et grammaticale de la langue et adapte son discours aux caractéristiques des clients accueillis
	C7E.2 Interagir avec une clientèle non francophone sur une prestation de l'entreprise *Evaluation en situation professionnelle*	• Echange avec un client en langue étrangère	**Décryptage du discours des clients non francophones** Le candidat repère les points essentiels du discours en langue étrangère des clients **Adaptation des réponses en langue étrangère** Le candidat construit ses réponses à partir d'un vocabulaire professionnel et des règles de construction syntaxique et grammaticale de la langue pour informer, expliquer brièvement, questionner les clients. Il adapte sa communication à leurs réactions.

Siglier

COP	contrat d’objectif et de performance
FDA	fiche descriptive d’activités
FFE	fédération française d’équitation
IDELE	institut de l’élevage
IFCE	institut français du cheval et de l’équitation
MSA	mutualité sociale agricole
NSF	code nomenclature des spécialités de formation
NAF	nomenclature d’activités française
PAC	politique agricole commune
ROME	répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SHF	société hippique française
SPS	situation professionnelle significative
UMO	unité de main d’œuvre

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

L'AVENTURE DU VIVANT

RÉVÈLE TON TALENT

Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation

Bureau des diplômes de l'enseignement technique

78 rue de Varenne - 75349 Paris 07 SP

2025